

# SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2021

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du 30/08/2021
2. Urbanisme : - Aménagement rue du Moulin et de Benfeld : attributions des lots  
- Point PLHi (Programme Local de l'Habitation intercommunal)  
- Divers : devis
3. Club-house Sand : Point
4. Communauté de Communes du Canton d'Erstein :  
- Administration générale – Statuts- Restitution aux communes de la compétence « Garderie du matin et de fin de matinée »  
- Rapport d'activité 2020
5. Fédération nationale des Communes forestière : approbation motion
6. Vie associative, culturelle et jeunesse : - Maisons fleuries  
- Subventions aux associations  
- Divers
7. Personnel communal : Avenant
8. Exonération du fermage pour les producteurs de betteraves sucrières
9. Divers

**Secrétaire de séance :           Amandine KALCK**

**Membres présents : Denis SCHULTZ, Anny SUR-RIEGEL , Pierre SCHNEIDER, Fabienne TUSSING, Maurice WEIBEL, Gwendoline HURSTEL, Bruno KIENNERT, Cécile GARBACIAK, Pascal GOERGER, Amandine KALCK, Christophe JACOB, Valentine HARLEPP, Benoît ANDRES.**

**Membres excusés :**

**Martine WALTER, excusée sans procuration.**

**Jean-François MAILLOT, excusé avec procuration à Pierre SCHNEIDER.**

**Point de l'ordre du jour N° 1.**

**Objet : Approbation du compte-rendu du 30/08//2021**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité**

**Point de l'ordre du jour N° 2.**

**Objet : Urbanisme :**

**- Aménagement rue du Moulin et de Benfeld : attributions des lots**

Le Maire présente les résultats de l'appel d'offres pour les 2 lots : Lot 1 voirie et Lot 2 éclairage public pour l'aménagement de la rue du Moulin.

**Vu** le rapport d'analyse des offres du Maître d'œuvre,

**Vu** les explications du Maire,

Le Maître d'œuvre propose au Conseil Municipal d'attribuer les marchés aux entreprises les mieux-disantes comme suit :

- ▶ Lot n° 1 – Voirie à l'entreprise **EUROVIA (MOLSHEIM) pour un montant de 159 364,90 € H.T., soit 191 237,88 € T.T.C.,**
- ▶ Lot n° 2 – Eclairage public à l'entreprise **CITEOS (KINGERSHEIM) pour un montant de 41 000,10 € H.T., soit 49 200,12 € T.T.C.,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**- d'approuver** l'attribution des 2 lots selon la proposition du Maître d'œuvre soit :

- ▶ Lot n° 1 – Voirie à l'entreprise **EUROVIA (MOLSHEIM) pour un montant de 159 364,90 € H.T., soit 191 237,88 € T.T.C.,**
- ▶ Lot n° 2 – Eclairage public à l'entreprise **CITEOS (KINGERSHEIM) pour un montant de 41 000,10 € H.T., soit 49 200,12 € T.T.C.,**

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2021.

**Adopté à l'unanimité**

**- Point PLHi (Programme Local de l'Habitation intercommunal)**

Pierre SCHNEIDER , Adjoint au Maire à l'urbanisme, fait le point sur l'avancement du PLHi (Programme Local de l'Habitation intercommunal) qui est a son tout début, ce programme permettra dans le futur la répartition de l'habitat sur les 28 communes de la Communes des Communes du Canton d'Erstein.

**- Divers : devis**

**\* Devis paratonnerre de l'église :**

Pierre SCHNEIDER , Adjoint au Maire à l'urbanisme, propose au Conseil de valider le devis de la Société Alsacienne de Paratonnerres de Strasbourg d'un montant de 1 575,00 € HT soit 1 890,00 € TTC, afin de suivre les conseils de notre assurance en déplaçant et changeant de coffret parafoudre. Après discussion, il est proposé au Conseil de demander d'autres devis et de retenir le mieux disant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer le devis le moins disant.

**Adopté à l'unanimité**

\* Devis internet salle multifonctions :

Il est décidé de reporter ce point au prochain conseil.

\* Devis cheminée : démolition cheminée annexe école élémentaire

La commune a reçu 3 devis des entreprises concernant la démolition de la cheminée :

- Cheminées GOERG de ANDOLSHEIM pour un montant de 1 016,40 € TTC,
- PEZZIMENTI & CIE de GEISPOLSHEIM pour un montant de 1 746,00 € TTC,
- Aimé FLUCK SARL de VALFF pour un montant de 2 090,61 € TTC.

Il est proposé Conseil de retenir la moins disante soit les Cheminées GOERG de ANDOLSHEIM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer le devis le moins disant avec les Cheminées GOERG de ANDOLSHEIM pour un montant de 1 016,40 € TTC.

**Adopté à l'unanimité**

\* Devis : réfection du sol de la classe de CE1-CE2

La commune a reçu 2 devis des entreprises pour la réfection du sol d'une des classes de CE1-CE2 de l'école élémentaire :

- GOERGER Germain de SAND pour un montant de 6 234,51 € HT soit 7 481,41 € TTC,
- BURKHARD Denis de ERSTEIN-KRAFFT pour un montant de 6 903,36 € HT soit 8 284,03 € TTC.

Il est proposé Conseil de retenir la moins disante soit GOERGER Germain de SAND.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer le devis le moins disant avec l'entreprise GOERGER Germain de SAND pour un montant de 6 234,51 € HT soit 7 481,41 € TTC .

**Adopté à l'unanimité**

### **Point de l'ordre du jour N° 3.**

#### **Objet : Club-house Sand : Point**

Le Maire informe l'assemblée que l'architecte avance sur le dossier et devrait fournir prochainement le dossier détaillé. A la réception du détail des lots, la commune pourra voir pour une prise en charge de certains, soit pas l'AS SAND, soit via une journée citoyenne.

L'architecte va également faire une proposition pour une nouvelle pompe qui sera déjà calibrée pour l'utilisation future.

Bruno KIENNERT souhaite que soit éclairé avec l'AS SAND la question relative au classement de l'infrastructure qui ne serait, selon lui, pas nécessaire, entraînant des travaux et des coûts supplémentaires. Le Maire s'engage à en reparler avec les responsables de l'association.

### **Point de l'ordre du jour N° 4.**

#### **Objet : Communauté de Communes du Canton d'Erstein :**

##### **- Administration générale – Statuts- Restitution aux communes de la compétence « Garderie du matin et de fin de matinée »**

Les statuts de la CCCE actuellement en vigueur prévoient :

###### *Petite enfance-jeunesse :*

- *Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant la petite enfance (crèches, haltes-garderies, réseau d'assistantes maternelles, multi-accueil)*
- *Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant l'accueil périscolaire (s'entendent par périscolaires, les actions qui sont immédiatement contiguës avec les heures scolaires : restauration scolaire, centre de loisirs-garderie matin, midi et soir, étude surveillée ou dirigée, soutien scolaire)*
- *Organisation de accueils de loisirs sans hébergement*
- *Mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et concertée.*

**Par délibération du 29 septembre 2021, adoptée à l'unanimité, le Conseil Communautaire a décidé**

#### **1. d'approuver l'évolution statutaire suivante :**

###### *Petite enfance-jeunesse :*

- *Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant la petite enfance (crèches, haltes-garderies, relais petite enfance, multi-accueil)*
- *Étude, création, construction et fonctionnement des services et entretien des équipements concernant l'accueil périscolaire (s'entendent par périscolaires, les actions qui sont immédiatement contiguës avec les heures scolaires : restauration scolaire, accueils de loisirs sans hébergement hors garderie du matin et de la fin de matinée)*
- *Organisation de accueils de loisirs sans hébergement pendant les vacances scolaires*
- *Mise en œuvre d'une politique jeunesse globale et concertée.*

#### **2. de proposer au communes membres la restitution aux Communes de la compétence « Garderie du matin et de fin de matinée » ;**

#### **3. de charger le Président, en vertu des dispositions de l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, de notifier la présente délibération aux communes membres, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la restitution de compétence ;**

**4. de demander à l'autorité préfectorale d'arrêter, sous réserve de l'avis favorable des communes membres, la modification dans ce sens des statuts de la Communauté de communes du Canton d'Erstein.**

Conformément aux dispositions de la délibération précitée, le Président de la CCCE l'a notifié aux communes et notre assemblée est amenée à se prononcer à son tour sur cette évolution statutaire.

**VU le Code général des collectivités territoriales, notamment à son article L 5212-16 ;**

**VU la délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2021**

**Entendu l'exposé de M. le Maire,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**Décide :**

- **d'accepter le principe de la restitution aux communes de la compétence « Garderie du matin et de fin de matinée » et la nouvelle rédaction des statuts de la CCCE qui en découle ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette restitution de compétence ;**
- **de charger M. le Maire à transmettre la présente délibération à Mme la Préfète et à M. le Président de la CCCE.**

**Adopté à l'unanimité**

#### **- Rapport d'activité 2020**

Chaque élu a été destinataire du rapport d'activité. Le Maire, présente et fait circuler le rapport annuel 2020 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Le conseil en prend acte.

#### **Point de l'ordre du jour N° 5.**

#### **Objet : Fédération nationale des Communes forestière : approbation motion**

Le Maire présente à l'assemblée la demande de soutien pour la motion de la Fédération nationale des Communes forestières :

#### **CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

## **CONSIDERANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

**La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,**

### **▪ exige :**

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

### **▪ demande :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

**Vu** les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE de soutenir** la motion faite par la Fédération nationale des Communes forestières.

**Adopté à l'unanimité**

### **Point de l'ordre du jour N° 6.**

**Objet : Vie associative, culturelle et jeunesse :**

#### **- Maisons fleuries**

**Pour 2021, la commission culturelle propose au Conseil** de primer 21 maisons sur les 31 maisons notées par le jury,( dont 2 avec des scores égaux pour le lot 3, 3 avec des scores égaux pour le lot 11 , 3 à scores égaux pour le lot 12, 2 à scores égaux pour le lot 15) pour un budget total de 760 € selon la répartition suivante :

N°	MOYENNE	PRIX en €
1	19,17	70
2	19,00	60
3	18,50	50
3	18,50	50
4	17,50	40
5	17,17	40
6	16,67	40
7	16,50	40
8	16,33	40
9	16,00	40
10	14,00	30
11	13,83	30
11	13,83	30
11	13,83	30
12	13,67	30
12	13,67	30
12	13,67	30
13	13,50	20
14	13,33	20
15	12,83	20
15	12,83	20
<b>BUDGET TOTAL</b>		<b>760</b>

**HORS CONCOURS 2021 : une plante**

**Adopté à l'unanimité**

**- Subventions aux associations**

**La commission culturelle propose au Conseil d'allouer les subventions suivantes aux associations qui œuvrent dans la commune :**

- Association des parents d'élèves :	170 €
- Association d'éducation populaire Saint Martin :	170 €
- ACE catholique des enfants :	170 €
- Amicale de pêche et de pisciculture :	170 €
- Musique Harmonie :	170 €
- Association Multi' N' Sports	170 €
- AS Sand :	170 €
- Union de Sainte Cécile (Chorale) :	110 €
- Amicale des donneurs de sang de Benfeld	140 €
- Union Nationale des combattants Section Benfeld et environs	75 €

Comme chaque année, la commission propose de verser des compléments de subventions :

- A hauteur maximum de 470 €, à l'Association d'éducation populaire pour compensation de la taxe foncière de 2021,
- 150 € à l'Association d'éducation populaire à titre de participation aux frais de chauffage,
- Une subvention de 60€ à la société d'histoire des quatre cantons,
- Une subvention de 35 € à l'association des aveugles,
- Une subvention de 35 € pour Téléthon,
- Une subvention de 35 € pour le Souvenir Français,
- Une subvention de 35 € à l'Association des paralysés de France.

**Adopté à l'unanimité**

**- Divers**

**Association Taï Chi « les cinq éléments »**

Fabienne TUSSING, Adjointe au Maire, informe l'assemblée que l'association qui a payé une somme de 500 € pour leur activité au CPI (du 07 septembre 2020 à fin juin 2021), les lundis de 19h à 20h30 demande s'il est possible d'avoir la salle à titre gratuit pour la nouvelle saison (septembre 2021-fin juin 2022). Effectivement, pour des raisons sanitaires (Covid 19), que 7 cours ont pu être honorés durant cette période, dont 4 à l'extérieur du CPI. Ils ont repris les cours, mais moins de participants et d'inscrits à cause du Covid 19, du Pass sanitaire..... Elle craint ne pas pouvoir suivre financièrement et devoir stopper leur activité sur Sand.

**La commission culturelle propose au conseil de laisser à cette association, pour la période de début septembre 2021 à fin juin 2022, la salle du CPI à titre gratuit.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE d'accorder** la gratuité de la location de la salle pour la période de septembre 2021 à fin juin 2022 à l'association Taï Chi « les cinq éléments ».

**Adopté à l'unanimité**

**AS Sand : demande de prise en charge de l'engazonnement:**

Fabienne TUSSING, Adjointe au Maire, présente la demande de prise en charges des frais pour la deuxième facture de l'engazonnement par l'Association Sportive de Sand pour un montant de 152,79 € TTC.

**Vu** les explications de l'Adjointe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de prendre en charge la totalité de la deuxième facture d'engazonnement.

**Adopté à l'unanimité**

### **Point de l'ordre du jour N° 7**

**Objet : Personnel communal : Avenant**

### **Adoption d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un agent à la Commune de Sand portant prolongation de la mise à disposition**

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 20 mai dernier le Conseil lui a autorisé à signer une convention de mise à disposition du personnel de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein à la commune de Sand. Cet agent administratif, mis à disposition, travaille pour moitié de son temps de travail à la Commune de Benfeld et pour l'autre moitié à la Communauté de Communes et a demandé sa mutation au deux collectivités.

Ces dernières seront effectives au 1<sup>er</sup> décembre 2021. Dans l'attente, il est proposé de prolonger la mise à disposition à la Commune de Sand jusqu'au 30 novembre 2021.

**Vu** les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** d'autoriser le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention de mise à disposition et tous les documents y afférents.

**Adopté à l'unanimité**

### **Point de l'ordre du jour N° 8**

**Objet : Exonération du fermage pour les producteurs de betteraves sucrières**

Après discussion avec l'assemblée, le conseil ne donne pas de suite à ce point.

### **Point de l'ordre du jour N° 9**

**Objet : Divers**

Points divers :

- Commission Urbanisme : le 17/11/2021 à 20h à la salle Multifonctions,
- Commission Agriculture, Forêt, Environnement : le 18/11/2021 à 20h salle Multifonctions,
- Commission Vie associative, culturelle et jeunesse : le 24/11/2021 à 20h à la salle Multifonctions,
- Prochain conseil municipal : le 08/12/2021 à 20 h à la Salle Multifonctions,
- Repas des aînés si les conditions sanitaires le permettent : le 06/02/2022,
- Elections présidentielles : les 10/04/2022 et 24/04/2022,
- Elections législatives : les 12/06/2022 et 19/06/2022,
- ONACVG tél : 0801 907 901, aide pour les anciens combattants et victimes de guerre, démarches administratives (reconnaissance et réparation, pensions, droits accessoires etc....),
- Création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé secteur Benfeld-Erstein- siège social bâtiment Communauté de Communes du Canton d'Erstein.

Le conseil municipal est clos à 22h13.

